

Prise de position par email

De: CASPARY Daniel <daniel.caspary@europarl.europa.eu>
Date: 15.05.2020 | 15h27
Concerne: RE: Coopération transfrontalière sur la pandémie de Covid-19 | Résolution du
du Conseil Rhénan du 24.04.2020 (Notre référence : AE-2020054)

Monsieur,

Merci beaucoup pour votre email du 5 mai 2020 et la communication de la résolution du bureau du Conseil Rhénan sur la pandémie sévissant actuellement. Je vous rejoins dans la constatation que la pandémie ne s'arrête pas devant les frontières nationales et ne peut être combattue de manière efficace que dans une approche d'ensemble à l'échelle européenne.

De concert avec mes collègues au Bundestag allemand et au Parlement Européen, je me suis employé activement durant ces derniers jours en vue d'élaborer des solutions pratiques et réalistes au niveau de nos frontières extérieures avec la France, la Suisse et le Luxembourg. À cet effet, j'ai lancé deux appels pressants à Mme von der Leyen, la présidente de la Commission Européenne. Je vous transmets volontiers pour information les courriers échangés à cet effet.

C'est volontiers aussi que je reprends les revendications du Conseil Rhénan qui exige des plans transfrontaliers pour lutter contre la pandémie. Dans une demande écrite, je me suis adressé à la Commission Européenne pour obtenir des éclaircissements sur ses plans et ses intentions. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que j'aurai reçu une réponse.

Veillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations et mes bons souhaits, surtout de santé...

Daniel Caspary

Daniel Caspary Membre du Parlement Européen
Président du groupe CDU/CSU au Parlement Européen

Parlement Européen Bruxelles
60, Rue Wiertz ASP 15 E 102
B-1047 Bruxelles
Tél : +32 228 47978
Fax: +32 228 49978

E-Mail: daniel.caspary@ep.europa.eu
Web: www.caspary.de
Facebook: www.facebook.de/daniel.caspary.mdep
Twitter: @caspary
Instagram: @dcaspary



EUROPÄISCHES PARLAMENT

DANIEL CASPARY
TECHNICAL ECONOMIST
MEMBER OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

Daniel Caspary MEP - ASP 15E102 - Rue Wiertz - B-1047 Brussels
President of the European Commission
Mrs. Ursula von der Leyen
Rue de la Loi 200
B-1049 Brussels

Abolition of border controls between France and Germany

Our Reference: AE-2020-054

Honourable Commission President,
Dear Mrs. von der Leyen, *dear Ursula,*

French-German cross-border exchange between the two regions Baden-Württemberg and Grand-Est is a cornerstone of societal, economic, cultural development on both sides of the river Rhine. At the same time, being home to the seat of the European Parliament in Strasbourg, the two regions epitomise the ideals the European Union stands for.

Against the backdrop of the Covid-19 pandemic, strict border controls were introduced in March 2020, which heavily jeopardise not only the vital daily cross-border exchange, but also threaten the ideal of European unity. The current measures will expire on 15 May 2020. Commuters crossing the river Rhine for professional reasons and children attending schools in the neighbouring country on a daily basis face severe delays, and families that call both countries home face strong difficulties in seeing each other. Instead of open borders, the river Rhine now symbolically stands for closed borders and border controls.

The current border control measures were initially introduced in order to contain the further spread of the Covid-19 virus. While the region Grand-Est had developed to become a hotspot of the Covid-19 pandemic, case numbers were significantly lower in Baden-Württemberg. The declaration of the region Grand-Est as 'high-risk area' by the German Robert-Koch-Institute legitimised such border controls in my opinion. However, given the facts that 'high-risk areas' are no longer identified as the Covid-19 pandemic has spread across the continent and that infection rates in both regions have stabilised on comparable levels, upholding border controls is no longer justified and hamper joint efforts to control the pandemic. It is also quite strange that Germany upholds border controls to France but not to Belgium where the number of deaths per 100.000 inhabitants is significantly higher.

Covid-19 does not make a halt at national borders. Only common European approaches and solutions across Member States can deliver viable results in fighting the ongoing pandemic. Against this background, I urgently seek you to ensure that the implemented border controls will cease on 15 May 2020.

Kind regards,

Yours Daniel 05/05/20

Constituency
Marktplatz 1
D-76356 Weingarten
phone: +49 7244 947 4370
fax: +49 7244 947 4371

European Parliament
LOW T11 058
Allée du Printemps
F-67070 Strasbourg
phone: +33 388 17 5978
e-mail: daniel@casparv.de

European Parliament
ASP 15E 102, Rue Wiertz
B-1047 Brussels
phone: +32 2 284 5978
fax: +32 2 284 9978
web: www.casparv.de

Office Berlin
Unter den Linden 71-0.61
Reichstag
D-11011 Berlin
phone: +49 30 2277 5032



DANIEL CASPARY

MEMBRE DU PARLEMENT EUROPÉEN
PRÉSIDENT DU GROUPE CDU/CSU AU PARLEMENT EUROPÉEN

Daniel Caspary MPE -ASP 15 E102 -60, Rue Wiertz -B-1047 Bruxelles
À la Présidente de la Commission Européenne
Madame Ursula von der Leyen
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles

Suppression des contrôles frontaliers entre les États-membres de l'UE

Notre référence : AE-2020-054

Madame la Présidente,

Parmi les quatre libertés fondamentales de l'Union Européenne, la libre-circulation des personnes s'exprime par l'abolition des contrôles frontaliers entre les États-membres de l'UE. Pour d'innombrables citoyens de l'UE, la circulation transfrontalière fait partie intégrante de leur quotidien professionnel ou privé.

En même temps, en vue de la protection de l'ordre public et de la sécurité nationale, l'Accord de Schengen légitime le principe de contrôles frontaliers entre les États-membres de l'UE, limités dans le temps et clairement justifiés. C'est sur cette base que des contrôles frontaliers ont déjà été effectués de par le passé dans des cas isolés. La situation actuelle au regard de nombreuses frontières internes de l'UE où la liberté fondamentale de libre-circulation des citoyens de l'UE se trouve restreinte du fait de contrôles frontaliers serrés, ne peut cependant se prévaloir d'aucun précédent historique.

Au stade précoce de la pandémie de Covid-19, les contrôles frontaliers étaient appropriés en raison des fortes variations géographiques de la contamination et de la dynamique infectieuse, les contrôles frontaliers dans les États-membres de l'UE étaient appropriés et justifiés. Entretemps cependant, les deux évolutions, parvenues à un niveau semblable à l'échelle de l'UE, sont devenues comparables. Dans les États-membres de l'UE, nous observons dans la lutte contre la pandémie une focalisation de la discussion sur les mesures nationales de déconfinement progressif. Ce qui est égal en substance ne doit pas être traité autrement en substance. Au niveau national, les pas vers une libéralisation doivent aller de pair avec un assouplissement externe comparable au niveau des frontières des États-membres de l'UE, afin de respecter le principe de proportionnalité et de garantir la fiabilité des règlements établis de l'UE.

C'est sur cet arrière-plan que nous appelons la Commission Européenne à veiller à ce que :

- les contrôles frontaliers à toutes les frontières nationales entre les États-membres de l'EU soient supprimés après le 15 mai 2020;
- les règlements en matière de quarantaine pour les citoyens des États-membres de l'UE soient supprimés ;

- une consultation étroite ait lieu pour la libéralisation des mesures nationales de lutte contre la pandémie entre les États-membres de l'UE afin de parvenir à une manière commune et cohérente de procéder à l'échelle de toute l'UE et d'assurer que tous les citoyens de l'UE en bénéficient dans toute la mesure du possible ;
- les États-membres de l'UE développent à l'échelle de l'UE des mesures de restrictions/de confinement claires, strictes et cohérentes en se consultant mutuellement et les mettent en œuvre pour le cas d'une nouvelle flambée locale ou régionale de l'infection (Base de calcul : le rapport entre le nombre de nouvelles contaminations et le chiffre de la population);
- les autorités de santé nationales des États-membres de l'UE concertent leur action à l'échelle européenne dans le domaine du « traçage de contacts » et agissent ensemble ;
- l'application « App Covid-19 » actuellement en développement soit compatible de manière transfrontalière au niveau européen.

La pandémie qui sévit ne s'arrête pas aux frontières nationales. Seules des approches et des solutions européennes communes pourront combattre efficacement la pandémie de Covid-19 tout en veillant à ce que l'Europe sorte plus forte de cette crise qu'elle ne l'était auparavant.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations,

Daniel CASPARY (PPE, Allemagne)
 Manfred WEBER (PPE, Allemagne)
 Rainer WIELAND (PPE, Allemagne)
 Christophe HANSEN (PPE, Luxembourg)
 Jeroen LENAERS (PPE, Pays-Bas)
 Antonius MANDERS (PPE, Pays-Bas)
 Vangelis MEIMARAKIS (PPE, Grèce)
 Andrius KUBILIUS (PPE, Lituanie)
 Riho TERRAS (PPE, Estonie)
 Andrzej HALICKI (PPE, Pologne)
 Jan OLBRYCHT (PPE, Pologne)
 Ivan ŠTEFANEC (PPE, Slovaquie)
 Antonio TAJANI (PPE, Italie)
 Herbert DORFMANN (PPE, Italie)
 Esteban GONZÁLEZ PONS (PPE, Espagne)
 Dolors MONTSERRAT (PPE, Espagne)
 Kris PEETERS (PPE, Belgique)
 Pascal ARIMONT (PPE, Belgique)
 Cindy FRANSSSEN (PPE, Belgique)
 Othmar KARAS (PPE, Autriche)
 Siegfried MUREȘAN (PPE, Roumanie)
 François-Xavier BELLAMY (PPE, France)